

# PROJET L2 A LAPOUTROIE. COMPLEMENT AUX DOCUMENTS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA SOCIETE.

---

## Capacités Techniques

Le créateur et Président de la SAS L2 est Pierre CARLIOZ. De formation ingénieur génie civil INSA Lyon (1980), il a fait toute sa carrière à EDF, dans le domaine de l'ingénierie de l'hydroélectricité, de 1982 à 2018. Il a travaillé sur de nombreux projets d'EDF ou de clients d'EDF, au niveau des études et aussi au niveau du suivi de travaux.

Avec une parenthèse de 3 ans en Chine, pour le suivi du génie-civil de la centrale nucléaire de Ling Ao, tout le reste de sa carrière a été axé vers l'hydraulique, avec deux expatriations de longue durée pour le suivi des travaux du barrage de Petit-Saut en Guyane (150 MW) et de celui de Nam-Theun 2 au Laos (1 100 MW).

Mr Carlioz a mené de nombreuses missions à l'étranger en tant qu'ingénieur-conseil pour des projets ou des travaux hydroélectriques, pour des clients d'EDF, eux-mêmes producteurs hydroélectriques.

En fin de carrière Mr Carlioz a travaillé 5 ans comme responsable de l'ensemble des études (génie-civil et électromécanique) du barrage de Rizzanèse en Corse, avec une centrale de 50 MW, investissement de 200 M€. Ensuite Mr Carlioz est devenu expert conception générale, intervenant sur l'ensemble des projets pilotés par le Centre d'Ingénierie Hydraulique d'EDF.

Thierry Tempé est associé dans la SAS L2, il possède depuis 25 ans une centrale hydroélectrique en exploitation, de 100 kW, en amont du projet L2, sur la commune du Bonhomme. Son expérience en termes d'exploitation de petites centrales hydroélectriques est reconnue et c'est lui qui devra assurer la surveillance et l'exploitation de L2.

## Capacités Financières

Le montant de l'investissement projeté est de 2.5 M€ HT. Trois banques ont déjà été contactées, elles sont en mesure de prêter l'argent nécessaire, sous condition d'auto financement des investisseurs de 15 %, ce qui est tout à fait dans la capacité d'investissement des associés de L2.

A noter que les 85 % prêtés par les banques se font sous forme « Projet », i.e. que les banques prennent le risque de défaut de paiement, sans caution des investisseurs, ce qui démontre la confiance des banques envers les acteurs du projet.

Concernant la remise au vert éventuelle de l'installation au bout de 50 ans, cela sera possible car la société aura amorti son investissement au bout de 15 ans, sauf aléas majeurs, et dans ces conditions elle aura pu reconstituer du capital pour financer les travaux de démantèlement.